



# Les nouvelles filières des diplômes d'éducateurs



L'évolution des pratiques et des besoins de formation a amené la FFF, via un travail de 2 années mené par une cellule d'experts, à proposer une rénovation intégrale du schéma national d'enseignement. La nouvelle pyramide de formation et les méthodes pédagogiques associées sont mises en place depuis 2012.

Les objectifs de ce nouveau dispositif sont clairement identifiés :

- ▶ **uniformiser** les politiques de formation d'éducateurs sur les territoires régionaux,
- ▶ **favoriser** l'accès au plus grand nombre aux formations initiales fédérales
- ▶ et **renforcer** le lien de proximité avec les clubs, au service des bénévoles et de leurs besoins.



Ainsi, l'ETR Bretagne met en œuvre un dispositif modulaire de proximité qui accompagne les encadrants dans leur mission éducative et pédagogique.

Le schéma de base est structuré en 6 modules de 16h, regroupés au sein de 3 certificats fédéraux de football (CFF 1 à 3). La formation est déconnectée de l'évaluation : cette dernière est ainsi différée, laissant le temps au candidat d'intégrer les données acquises en stage et de les confronter à ses pratiques de terrain ; c'est le temps de mise en situation pédagogique (MSP).





L'appréciation des compétences de l'éducateur se fait après ce temps, au travers de deux épreuves :

- ▶▶ La première, pédagogique, consiste en une conduite de partie de séance sur le terrain,
- ▶▶ La seconde est un oral s'appuyant sur un rapport écrit des activités d'encadrement du stagiaire au club.

Par ailleurs, le stagiaire peut désormais s'inscrire à n'importe lequel de ces 6 modules, sans pré-requis : l'éducateur intéressé par exemple par l'entraînement des seniors peut désormais s'inscrire au module correspondant du CFF3 sans passer par les certificats fédéraux 1 (CFF1) et 2 (CFF2), dédiés à la formations des jeunes joueurs.



L'objectif de cette souplesse est de faciliter l'accès aux sessions de formation en répondant directement aux centres d'intérêt et problématiques de terrain de chacun. La durée de chaque session, limitée à 16h (découpage en 4 séquences de 4h), est calibrée pour pouvoir donner aux futurs éducateurs les bases théoriques et pratiques a minima, tout en collant aux plannings serrés (famille, travail, club) des uns et des autres et aux disponibilités, par conséquent, de plus en plus comptées...

Le Jeune Animateur disparaît du schéma national de formation de la DTN dès aujourd'hui. Les mineurs souhaitant se former à l'encadrement technique s'inscriront aux modules U9 – U11 (à partir de U15) et U13 (à partir de U17) ; ils ne pourront certifier le CFF1 qu'une fois leur majorité atteinte et le stage en situation club réalisé.



## → **Activité des Ligues et des Districts dans le cadre de projets régionaux de formation**

*Rappel des directives de la DTN (juillet 2012)*

**- Mise en œuvre du dispositif modulaire de formation des Certificats fédéraux de football (CFF1 à 3) et du CFF4 :**

- \* Inscription du candidat dans le module ou le certificat de son choix
- \* Gestion administrative et pédagogique du dispositif modulaire de formation centralisée au niveau régional

**- Déploiement d'une formation de proximité au service des clubs**

**- Accompagnement du bénévole dans sa mission éducative et sociale**

**- Prise en compte des contraintes économiques des clubs amateurs**

**Déploiement territorial des formations sous la responsabilité  
du DTR validé par le DTN**



**ARCHITECTURE DES CERTIFICATIONS « FOOTBALL »**

